

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 027-040/08/BC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation de l'association Riviera Yachting Network - Approbation d'une convention.

DDEAIG 08/888/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le secteur de la grande plaisance en Provence-Alpes-Côte d'Azur croît en moyenne de 20 % par an depuis 1995.

Sur MPM, les mises en service de la plate-forme de réparation et de maintenance de grands yachts à La Ciotat, et des formes de radoub pour la grande plaisance à Marseille, constituent une nouvelle étape de ce développement.

Les industries maritimes figurent dans les secteurs d'activités prioritaires du programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

Les entreprises du secteur ont créé Riviera Yachting Network en avril 2005. Rapidement, les brokers, les capitaines de yachts ont rejoint l'association. La DIACT a reconnu en juillet 2005 le statut de Système Productif Localisé au réseau constitué par l'association.

Aujourd'hui elle regroupe 70 adhérents sur les 3 départements côtiers de Paca.

Elle rassemble des entreprises de réparation-maintenance de yachts : les chantiers navals au nombre d'une douzaine (ITM, Nautech à Marseille et Monaco Marine, Composite Works, H2O, Charpentiers Réunis à La Ciotat). Ces chantiers redistribuent environ 50 % de leur chiffre d'affaires à un réseau de sous-traitants qui aujourd'hui adhèrent à l'association.

Riviera Yachting Network est présidée par Monsieur Laurent Falaize, gérant de Fioul 83. Messieurs Jean-Christophe Lenoir d'ITM et Philippe Larue de Foselev Marine assurent les vices-présidences. Un collaborateur assure la permanence de l'association et le secrétariat. La part des salaires représente 10 % du total des dépenses.

Le programme d'actions 2008 repose sur 3 axes de travail.

- * Structurer la filière : renforcement du réseau de sous-traitants, référencement des chantiers navals, édition d'un guide des bonnes pratiques entre donneurs d'ordres et sous-traitants, visite de chantiers, accueil de sociétés étrangères, gestion des besoins d'emploi.
- * Intelligence économique : investigation des réseaux étrangers, entretien de la base de données, enquête auprès des capitaines et des brokers.
- * Promotion des savoir-faire : participation aux salons professionnels, accueil de yachts, lobbying capitaines, préparation d'une convention d'affaires, plaquette de promotion, annuaire des adhérents.

Le budget prévisionnel de Riviera Yachting Network, pour 2008, s'élève à 264.000 euros, en diminution de 9,6 % par rapport à 2007.

La part financée par les entreprises est de 41 %.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

94.000 euros Promotion des savoir-faire
80.000 euros : Fonctionnement
48.000 euros : Structuration de la filière
27.000 euros : Développement intelligence économique
5.000 euros : Communication

Les recettes sont principalement constituées par :

105.000 euros : Entreprises
59.000 euros : Etat
30.000 euros : Région PACA
20.000 euros : Département 83
10.000 euros : Département 13
10.000 euros : Département 06
10.000 euros : Toulon Provence Méditerranée

10.000 euros : MPM

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver une convention de partenariat, ci-après annexée, définissant les modalités d'attribution pour l'animation de Riviera Yachting Network, d'une participation financière d'un montant de 9.000 euros, dont le principe a été soumis à l'approbation du Conseil de communauté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 22/129/CC du Conseil de Communauté en date du 31 mars 2004, portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement de la filière de la grande et de la moyenne plaisance de Marseille Provence Métropole,
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er} :

Est approuvée la convention entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Riviera Yachting Network fixant les modalités d'attribution d'une participation financière d'un montant de 9.000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN